

# NOTE DE PRESSE



## **DIRECTFERMIERS31.FR**

L'annuaire des producteurs en vente directe de la Haute-Garonne, pour promouvoir les circuits courts

Vendredi 4 décembre 2020



# NOTE DE PRESSE

---

## INTRODUCTION

La crise sanitaire du Covid-19 a mis en lumière une demande exponentielle de la population en produits frais, locaux et sains, en opposition à une économie mondialisée en perte de sens.

Durant la période de confinement, les agriculteurs, associations et collectifs citoyens se sont fédérés et organisés pour trouver des alternatives à la fermeture des lieux de restauration et nombre de marchés de plein vent. Les circuits courts ont démontré leurs capacités à se réinventer rapidement, avec l'appui des collectivités locales.

Le Conseil départemental a adopté le 26 mai 2020 un plan d'actions en faveur du développement des circuits courts en Haute-Garonne qui prévoit notamment le développement de l'autonomie alimentaire et l'accès à une alimentation de qualité.

De plus, le vendredi 4 décembre, le Conseil départemental lance *DirectFermiers31.fr*, l'annuaire des producteurs en vente directe de la Haute-Garonne, pour soutenir la filière et répondre à la demande croissante des consommateurs de consommer local.



# NOTE DE PRESSE

## I – PRÉSENTATION

### DirectFermiers31.fr

Le vendredi 4 décembre 2020, le Conseil départemental met en ligne l'annuaire des producteurs en vente directe de la Haute-Garonne *DirectFermiers31* sur son site internet.

Cet annuaire permet aux utilisateurs de trouver facilement un producteur et le lieu de vente de ses produits en Haute-Garonne. Il répond à la demande des consommateurs amplifiée par la crise de la Covid-19, d'acheter des produits locaux de qualité, en facilitant la mise en relation producteur/consommateur.

#### Une base de données qualifiée

La démarche du Département s'est caractérisée par un recueil des données directement auprès de chaque producteur et permet de publier deux référentiels, celui des producteurs et celui des points de ventes.

Les producteurs haut-garonnais référencés sur *DirectFermiers31.fr* ont tous individuellement été contactés par courriers, mails, appels téléphoniques et par campagne SMS. Une explication sur la démarche a ainsi été réalisée individuellement auprès de chaque producteur par les conseillers agro-environnement du Département.

De plus, l'annuaire permet aux producteurs qui ne disposaient pas d'outil digital de s'appuyer et de communiquer autour de leur page dédiée en ligne.

**300 producteurs avec leurs points de vente sont référencés pour le lancement du site, soit 70 % de l'objectif fixé par le Département qui poursuit son travail auprès des producteurs.**

L'annuaire départemental en ligne est conforme aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en matière d'information sur la finalité des traitements sur les données collectées et de recueil de consentements. Le consentement a été étendu à la possibilité de publier les informations en Open Data, comme la loi pour la République Numérique le prévoit.



# NOTE DE PRESSE

## Une ergonomie simple et innovante pour les utilisateurs

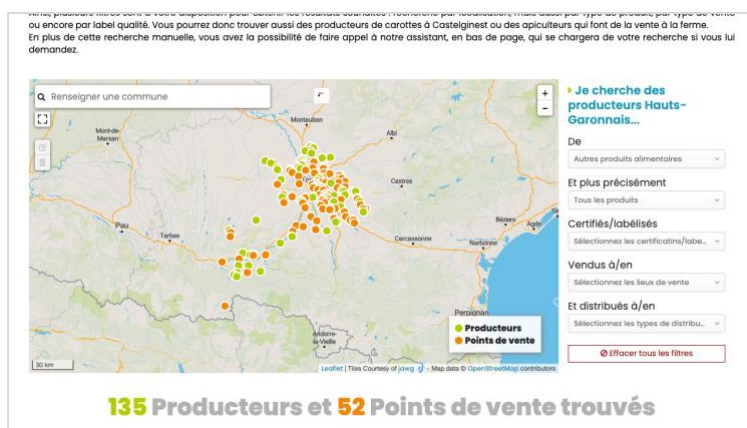
3 solutions de recherches sont proposées aux utilisateurs :

- une carte de géolocalisation pour localiser les producteurs et leurs points de vente,
- la sélection par critères de recherche, par produits, par commune, par certification (labels AOP, IGP, AB etc.), par type de lieu de vente ou de mode de distribution (livraison à domicile, click & collect...),
- ou l'aide d'un Chatbot (agent conversationnel), une solution innovante développée pour répondre aux questions des utilisateurs en temps réel et faciliter leur recherche.

Les pages descriptives de chaque producteur et/ou de son point de vente sont ensuite proposées, avec l'ensemble des informations nécessaires à la mise en relation : descriptif des produits disponibles, coordonnées (téléphone, adresse, mail, horaires d'ouverture...), certifications...

La mise à jour des données sera effectuée par le Département et une seconde version de *DirectFermiers31.fr* permettra aux agriculteurs de réaliser eux-mêmes l'actualisation de leurs données.

L'application mobile *directfermiers31* sera disponible dès le 21 décembre sur Android et iOS.



## II – CIRCUITS COURTS

### Le plan d'actions départemental

Le plan d'action départemental en faveur du développement des circuits courts, adopté le 26 mai 2020, comprend sept grandes actions à l'horizon 2022, de la production à la consommation de produits locaux.

Il est issu de la démarche de concertation "Haute-Garonne Demain" portée par le Conseil départemental de 2018 à 2020 auprès des Haut-Garonnais et des Haut-Garonnaises.

#### **Favoriser la production locale, un préalable indispensable au changement d'échelle des circuits courts**

Concrètement, il s'agit d'abord d'encourager les agriculteurs à s'installer durablement sur le territoire pour produire local. Priorité est donnée au maraîchage et aux « légumes de plein champ », notamment pour fournir la restauration collective.

La création d'« Espaces-test » pour favoriser l'implantation des porteurs de projet agricole sera soutenue pour offrir la possibilité de tester des activités en conditions réelles durant une période moyenne de 2 ans.

Le Conseil départemental souhaite créer une aide à l'investissement pour l'équipement des parcelles et une aide au fonctionnement à destination des structures d'accompagnement (EPCI, associations...) pour un budget estimé à 200 000 € par an entre 2020 et 2022.

Pour protéger les parcelles agricoles contre l'urbanisation, un périmètre pilote de protection des « Espaces Agricoles et Naturels » à proximité des Espaces-test sera développé. Un appel à projets à destination des communes et EPCI qui mènent une politique volontariste pour le développement des Espaces-test et des circuits courts sur leur territoire sera lancé. Il ouvrira l'accès à une subvention de 30 000 €.

Afin d'organiser les filières locales, la coordination est nécessaire pour répondre à la diversité de la demande en circuits courts et aux objectifs d'approvisionnement de la restauration collective.



# NOTE DE PRESSE

---

Le Conseil départemental lancera 2 appels à projets à destination des EPCI pour favoriser l'émergence des filières courtes pour un budget annuel de 390 000 €.

De plus, la restructuration des abattoirs de Boulogne-sur-Gesse et Saint-Gaudens, outils structurants pour les filières de viandes du territoire, sera également financée par le Département en partenariat avec la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges.

## **2 appels à projet en cours pour développer l'autonomie alimentaire**

Le 20 octobre, les élus du Conseil départemental ont voté le lancement de deux appels à projets visant à développer une autonomie alimentaire sur le territoire haut-garonnais et à démocratiser l'accès à une alimentation saine et équilibrée.

**Le premier appel à projets, intitulé "Concours Innovations Sociales et Alimentation", va permettre de favoriser l'émergence de projets viables sur le plan économique, en capacité de répondre aux nouvelles attentes des citoyens en faveur des filières courtes.**

Pendant 7 mois, 10 porteurs de projets seront accompagnés par des prestataires spécialisés dans le domaine de l'alimentation et à l'issue de cette phase, les projets les plus prometteurs se verront attribuer des subventions.

**Le deuxième appel à projets, intitulé "Expérimentations - Des circuits courts contre la précarité alimentaire", prévoit d'expérimenter 3 projets pilotes durant 12 mois, pour accompagner les populations les plus fragiles dans leur changement de consommation.**

À travers la distribution de produits locaux issus des filières courtes, les porteurs de projets sélectionnés devront mettre en place des animations pour inciter les changements de pratiques de consommation des personnes en situation de précarité. Les porteurs de projets bénéficieront d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € et d'un accompagnement d'experts spécialisés.

## III - L'AGROÉCOLOGIE POUR ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS

vers des pratiques durables et  
pour sécuriser une alimentation  
locale de qualité

La transition écologique passe par une évolution des pratiques agricoles. Le réseau des 28 conseillers agroenvironnement du Conseil départemental de la Haute-Garonne sera au centre du dispositif d'accompagnement des agriculteurs dans l'acte 2 du plan pour la transition écologique 2020-2024.

Les actions se feront en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne et le monde associatif agricole sur des thématiques partagées, pour une plus grande efficacité dans les réponses apportées aux agriculteurs. Une convention a d'ailleurs été signée avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne au Salon International de l'Agriculture 2020.

Parmi les grandes thématiques engagées, la gestion économe de l'eau, la protection des sols, la limitation des pesticides et le développement de l'agriculture biologique seront amplifiés. **L'objectif visé est de 20 % d'exploitations en agriculture biologique d'ici 2024.**

Un nouveau plan concernant les pollinisateurs et l'apiculture sera mis en place avec la spécialisation d'un conseiller agroenvironnement du Département et la réalisation d'un diagnostic territorial auprès de l'ensemble des acteurs (État, syndicats, Groupement de défense sanitaire et apicole, apiculteurs professionnels et amateurs).

En Haute-Garonne, les agricultrices et les agriculteurs seront associés à tous les projets visant à la protection de la biodiversité pour valoriser les multiples facettes du métier, au-delà de son rôle nourricier, et en promouvant le lien avec les structures et associations environnementales.

Un nouvel axe de travail avec les jardins collectifs sera développé pour échanger sur les bonnes pratiques et identifier les besoins.



# NOTE DE PRESSE

## **Restauration collective : favoriser les circuits courts pour la transition alimentaire et écologique**

### **MIAM 31, un dispositif pour inciter les collégiens à manger local**

Mis en place par le Conseil départemental, le dispositif « MIAM 31, Mangez malin les bons produits du coin » a vocation à favoriser le « bien-manger » dans les collèges haut-garonnais, en encourageant les restaurants scolaires à s'approvisionner en produits locaux. Le plan d'actions de la collectivité est ancré dans une démarche écoresponsable et comprend, entre autres, l'introduction de produits de qualité dans la restauration collective des collèges ainsi qu'un volet pédagogique, pour sensibiliser les collégiens aux liens entre agriculture, saisonnalité et alimentation.

« MIAM 31 » vise ainsi à promouvoir une alimentation saine et de qualité, tout en sensibilisant les élèves à la saisonnalité des produits, en les éduquant au goût et en réduisant le gaspillage alimentaire. Le dispositif contribue également à développer de nouveaux débouchés à haute valeur ajoutée pour des produits issus de l'agriculture de proximité et de qualité et à soutenir une agriculture locale durable et de circuits courts qui contribue à la protection de l'environnement.



### **Agrilocal 31, une plateforme pour mettre en relation acheteurs et fournisseurs locaux**

Pour aller plus loin dans cette démarche et la rendre opérationnelle, le Département a mis en place en 2016 la plateforme virtuelle Agrilocal 31, dont l'objectif initial est de faciliter l'approvisionnement des collèges en produits locaux. Agrilocal 31 met en relation gratuitement acheteurs de la restauration collective et fournisseurs locaux. Les producteurs et acheteurs sont référencés et géolocalisés pour permettre un approvisionnement de proximité.

L'ouverture de la plateforme a été élargie en 2017 à l'ensemble des acheteurs de la restauration collective publique (communes, EHPAD, hôpitaux) et en 2019 aux associations et fondations à but non lucratif reconnues d'utilité publique.



# NOTE DE PRESSE

---

## SERVICE DE PRESSE

**Cécile van de Kreeke**

Responsable des relations presse

[cecile.van-de-kreeke@cd31.fr](mailto:cecile.van-de-kreeke@cd31.fr)

05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

## ATTACHÉES DE PRESSE :

**Coralie Bombail**

[coralie.bombail@cd31.fr](mailto:coralie.bombail@cd31.fr)

05 34 33 30 42

06 74 93 45 44

**Ariane Mélazzini-Déjean**

[ariane.melazzini@cd31.fr](mailto:ariane.melazzini@cd31.fr)

05 34 33 30 32

07 85 72 94 74

**Fabienne Pascaud**

[fabienne.pascaud@cd31.fr](mailto:fabienne.pascaud@cd31.fr)

05 34 33 30 65

06 47 74 60 58



CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette

31090 Toulouse cedex 9

Tél. 05 34 33 32 31

**HAUTE-GARONNE.FR**